



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**Extrait** du procès-verbal de la réunion des membres du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue à l'Auberge Radisson, Baie-James, les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**RÉSOLUTION CA-01-09-2005/11**  
Position de la Fédération à l'égard de la question de  
l'enregistrement des séances de conseil municipal

---

**ATTENDU QUE** certaines municipalités interdisent l'enregistrement par les médias de leurs séances de conseil municipal;

**ATTENDU QUE** cette situation a été dénoncée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) en 1999;

**ATTENDU QUE** la FQM a été interpellée par des représentants des médias sur sa position à l'égard de cette question;

**ATTENDU QUE** l'interdiction d'enregistrement des séances de conseil municipal est interprétée comme un manquement à « l'obligation de transparence démocratique » des municipalités;

**ATTENDU QUE** la Fédération a toujours défendu des valeurs d'équité, de démocratie et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : M. Claude Vigneau  
**ET APPUYÉ PAR** : M. Lionel Fréchette

**QUE** le conseil d'administration de la FQM invite ses membres à ne pas interdire l'enregistrement de leurs séances de conseil par les médias et à donner libre accès aux journalistes à leurs réunions.

Adoptée à l'unanimité. — **Résolution CA-01-09-2005/11**

Copie vidimée de la résolution CA-01-09-2005/11 adoptée par le conseil d'administration de la FQM le 01.09.05.

---

M<sup>c</sup> Jean Maurice Latulippe  
Directeur général et  
Secrétaire de la corporation

---

1<sup>er</sup> septembre 2005

Date